

Mons, le 21 janvier 2022

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 25 janvier 2022 (09:30) :

Séance publique

□ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

1. Un.e référent.e genre à la Province.- Question orale de Mme la Conseillère provinciale Isabella GRECO.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial
Armand BOITE**



Collège provincial
Rue Verte 13
7000 Mons

Charleroi, le 19 janvier 2022

Objet :

Question orale
Un.e référent.e genre à la Province

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Cher.e.s Collègues,
Monsieur le Directeur général,

L'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue en tant que principe général dans notre société. Il s'agit d'un acquis particulièrement important ancré dans la constitution. Malheureusement, la réalité est bien différente. Consacrer et définir légalement cette égalité n'a pas comme conséquence directe une application concrète dans la vie quotidienne.

Les inégalités persistent à tous les niveaux et dans tous les domaines de la société. Aujourd'hui, il est impératif d'agir pour plus d'égalité, non seulement en menant des actions spécifiques mais également en intégrant la notion de genre de façon transversale dans l'ensemble des politiques sectorielles conduites.

Une ville, ou une province, du fait de sa proximité avec la population, dispose d'un pouvoir d'action considérable pour instaurer une réelle égalité dans la société, il est important de porter ces questions de genre, de discrimination et de sexisme au sein de la cité.

Dans sa volonté de s'associer à cet important combat, la Ville de Charleroi s'est engagée à travailler de manière concertée et intégrée avec l'associatif à un projet de ville non-sexiste notamment en désignant un ou une référent.e en genres au sein de son administration.

Étant dans une situation financière qui ne lui permettait pas d'engager un nouvel agent qui possède une expertise dans ce domaine, il a été suggéré à un agent communal de suivre la formation proposée par l'ULB : le certificat en genres et sexualités.

Cette formation a un coût de 1300€ pour les services publics et s'organise tous les jeudis après-midi de février à juin. J'ai appris récemment qu'il était encore possible de s'y inscrire, ce qui m'amène à poser la question suivante au collège provincial :

Serait-il envisageable qu'un agent provincial ayant un profil de chargé de projets suive cette formation?

Un investissement si maigre pour une conséquence colossale: celle d'envisager de manière transversale toutes les politiques de la vie provinciale de manière égalitaire tant pour les femmes que les hommes.

A mon sens, toutes les communes et donc la province de Hainaut, dans son rôle de supracommunalité, devraient s'emparer de cette thématique qui pèsera lourd dans la construction de nos sociétés de demain.

Je remercie d'ores et déjà le Collège provincial pour sa réponse.

Isabella Greco
Conseillère provinciale